



Le Vieux-Marché

N ° 2 7

JANVIER 2019

SOMMAIRE :

Le mot du Maire	1
Plan Local d'Urbanisme : les zones Agricoles et Naturelles	2
Mieux trier ses déchets verts	3
Le compostage individuel	3
Prestation de broyage	3
Nouvelles activités sur la commune	4
Rivières d'Images et Fleuve de Mots à l'Ecole	5
Service petite enfance/ enfance jeunesse	5
Une page se tourne à Vieux March'Anim	6
Gym détente, un nouveau cours	6
Une section de basket à la salle des sports	6
20 ans du Comité de Jumelage	7
Centenaire de l'Armistice	7
Bibliothèque	8
Réforme de la gestion des listes électorales	8
Etat Civil 2018	8

Le mot du Maire

Lorsque j'écris cet édito nous sommes en pleine lutte des gilets jaunes dont une liste de 31 revendications est soumise à un vote en ligne ouvert à tous les citoyens. La revendication la plus forte est qu'il y ait plus de justice sociale et fiscale.

Je me sens 100% solidaire du mouvement, mais on ne peut cautionner les actes de vandalisme qui ont jalonné les manifestations. Il faut entendre cette colère sur la question du pouvoir d'achat et des injustices sociales. Le monde du travail trinque alors que la suppression de l'impôt sur la fortune est un cadeau de 33€ par jour à 300 000 supers riches. Il y a un sentiment d'injustice.

Ça paraît pourtant tellement simple et juste que chacun paie un impôt en proportion de ce qu'il gagne...

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens de toute l'Europe éliront leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union Européenne. En France, le vote aura lieu le dimanche 26 mai. Emploi, climat, immigration, libre-échange, alimentation... l'impact de ces élections sera bien sûr déterminant pour l'ensemble des politiques européennes. Mais le scrutin peut aussi, sur fond de montée des extrêmes, avoir des conséquences fondamentales sur l'avenir de l'Europe et de ses valeurs.

Il faut une autre Europe. Il faut une Europe sociale avant une Europe du capital pour que chacun puisse vivre dignement. La question du pouvoir d'achat doit être au cœur de la campagne. Les politiques promues par l'Union Européenne imposent l'austérité et la concurrence partout. A coup d'injonction à tout privatiser, l'Europe fragilise nos territoires et tout particulièrement nos territoires ruraux...

Il ne faudra pas se tromper. Et, lorsque nous voyons que la contestation citoyenne fait des émules en Belgique, au Danemark et que d'autres pays de l'Union Européennes regardent eux aussi cette demande de justice sociale avec solidarité et envie, on ne peut que penser que nous vivons peut-être la fin d'un certain système.

Je vous présente à vous, ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de santé dans un monde où l'humain passera avant les dividendes versés aux actionnaires.

**Ur bloavezh mat a zouetan deoc'h
Yec'hed ha prespolite
Ha levezet a-hed ho puhez.**

*Je vous souhaite une bonne année
Santé et prospérité
Et du bonheur toute la vie.*



Afin de débiter l'année tous ensemble, en toute convivialité et solidarité,
je vous convie à la **cérémonie des vœux** du

samedi 12 janvier 2019

à 18h30 à la salle des fêtes

Plan Local d'Urbanisme : les zones Agricoles et Naturelles

Les zones **A**gricoles correspondent aux espaces, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Les zones **N**aturelles correspondent aux espaces, équipés ou non, à protéger en raison, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Pour connaître la réglementation qui s'applique à ces zones vous pouvez soit vous déplacer en mairie, soit consulter le texte sur le site internet de la commune www.commune-levieuxmarche.com

Zones	Quelques règles de base
A	Les constructions nécessaires à l'activité agricole sont autorisées sous condition du respect des règles d'urbanisme détaillées dans le PLU
A	La construction à destination d'habitation est possible seulement s'il s'agit du logement de fonction de l'exploitant agricole
A et N	La réhabilitation, l'aménagement et l'extension des habitations existantes sont possibles sous réserve que : l'emprise au sol de l'extension n'excède pas 50m ² ; qu'il ne soit pas créé de logement supplémentaire ; que l'extension soit en continuité du bâtiment existant
A et N	Les constructions d'annexes aux habitations, sous réserve que : l'emprise au sol cumulée des annexes nouvelles n'excède pas 50m ² ; qu'elles soient localisées à 30 m maximum de la construction d'habitation
A et N	Le changement de destination des bâtiments existants répertoriés sur le document graphique du PLU est possible sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole. Ce changement de destination est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des espaces Agricoles, Naturels et Forestiers.
A et N	La construction de bâtiments doit se faire à 0 ou 1.90 m de la limite séparative
A et N	La hauteur des bâtiments d'exploitation ainsi que celle des ouvrages tels que réservoirs, silos... n'est pas réglementée, mais elle ne devra pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des biens avoisinants
A	Pour les constructions d'habitation, la hauteur des constructions à partir du sol naturel ne peut excéder : 10 m au faîtage ; 6 m à l'égout du toit ou à l'acrotère ; 4 m au faîtage pour les constructions annexes
A et N	Pour les changements de destination ou les extensions d'habitations existantes, la hauteur pourra atteindre celle des parties anciennes les plus hautes sans les dépasser
A et N	Les clôtures pour tout type de constructions : Les talus, les haies végétales et les murets traditionnels existants doivent être conservés et entretenus ; L'emploi à nu des matériaux destinés à être recouverts (briques, parpaings..) est interdit ; L'utilisation des bâches plastiques pour la bâchage des talus est interdite ; Les haies monospécifiques sont interdites Les clôtures pour les constructions à usage d'habitation : Sur voie et place la hauteur des clôtures ne doit pas excéder 1.20 m, les grillages devront être végétalisés et l'utilisation de plaques pleines est interdite ; En limite séparative, la hauteur des clôtures ne doit pas excéder 1.80 m, les grillages devront être végétalisés, les murs ne devront pas excéder 1.20 m, les plaques pleines ne sont autorisées que sur un linéaire de 6 m, les plaques pleines préfabriquées aspect béton sont interdites.

Le Bocage : l'ensemble des haies et talus de la commune sont classés. En cas de projet de destruction d'un élément bocager, une déclaration est obligatoire en mairie et, en cas d'accord, une compensation sera demandée. Pour tout projet, contactez au préalable le Bassin Versant Vallée du Léguer au 02 96 05 09 22.

Les boisements : l'exploitation forestière est soumise à une réglementation très spécifique. Pour toute question, contactez Mr Le Bihan à la DDTM au 02 56 39 80 32.

Mieux trier ses déchets verts

Soyons vigilants...

Depuis quelques mois, la qualité des déchets végétaux déposés par les usagers et les professionnels se dégrade.

En effet de nombreux indésirables y sont retrouvés comme par exemple de la ferraille, du plastique ou encore des encombrants.



Les conséquences sont importantes. En effet, ces indésirables occasionnent de la « casse » sur les outils de broyage et les réparations représentent des coûts énormes.

Le compostage individuel

Pensez d'abord à valoriser vos déchets verts chez vous !

Le compostage permet de décomposer et transformer les matières organiques en un amendement naturel et sain, riche en valeur fertilisante. Ce sont principalement les micro-organismes et la faune du sol qui travaillent pour assurer la transformation de vos déchets.

Pourquoi composter vos déchets à la maison ?

Pour réduire une partie de vos déchets collectés et traités par la communauté d'agglomération, et donc optimiser les coûts d'élimination. Pour protéger l'environnement. Pour produire un compost sain pour votre jardin et potager.



Lannion Trégor Communauté propose des composteurs à la vente dans les conditions suivantes :

Volume / Prix	1er achat	2e achat
400 L (soit 77cmLx75cmH)	25 €	50 €
600 L (soit 96cmLx75cmH)	31 €	63 €
800 L (soit 130cmLx75cmH)	36 €	72 €
1000 L (soit 150cmLx75cmH)	44 €	89 €

Contact : 0800 022 300 ou 02.96.05.55.55



Prestation de broyage

Sur rendez-vous, la Régie de quartiers de Lannion vient chez vous avec son matériel, et pour un forfait de 30 minutes, broie l'équivalent de 4 m³ pour la somme de 20€ (20€ les 30 minutes supplémentaires)

Prenez directement rendez-vous avec notre prestataire, la Régie de quartiers au **07.85.33.07.35**.

Pour un broyage efficace :

Coupez des branches d'un diamètre maximum de 10 cm

Rassemblez vos branches toutes dans le même sens

Mettez le tas à proximité d'un endroit carrossable

Ne laissez pas la végétation envahir votre tas

Regroupez-vous entre voisins et diminuez le coût de la prestation !



RAPPEL : Au 1^{er} janvier 2019, les pesticides chimiques de jardin deviennent interdits de vente, de détention et d'utilisation par les particuliers et jardiniers amateurs.

Nouvelles activités sur la commune

Elen, Céramiste

Dans quelques mois, Elen Le Maitre, habitante du Vieux-Marché, installera son atelier de céramique dans le local situé sous la salle des fêtes (à côté du Vélo photo). La jeune femme originaire de Maël-Carhaix, a également prévu d'y créer une boutique pour présenter son travail (créations utilitaires et sculpturales) ainsi que celui d'autres artisans locaux. En complément, elle prévoit de proposer des stages d'initiation au tournage d'argile pour enfants et adultes.



Séduite par le dynamisme de la commune, et accompagnée par la municipalité, il s'agit pour Elen, de mener à bien son projet professionnel et ainsi « participer à la vie locale et à la valorisation de l'artisanat ».

Contact : elenlemaitre@yahoo.fr

Cyril ouvre un atelier de mécanique



Une nouvelle activité démarrera début février au 7 Park an Itron (en face de la déchetterie) puisque Cyril Allain, bien connu des Vieux-Marchois y ouvrira un atelier de mécanique.

Il retrouvera ce lieu pour la troisième fois de sa vie active. En effet, il y a commencé comme mécanicien en 1994 au garage Rault (pendant quatorze ans) et l'a retrouvé en 2008 lorsqu'il a été recruté par le SIVOM du Saint Ethurien. Cyril est également pompier volontaire au centre de secours de Plouaret. A la dissolution du SIVOM l'an dernier, il a intégré les services techniques de Plouaret comme agent technique où il entretenait notamment le matériel.

Aujourd'hui, Cyril s'y installe à son compte après avoir acheté le bâtiment à la commune et proposera des services d'entretien mécanique de matériel de motoculture, réparation et dépannage auto (avec ou sans fourniture de pièces détachées), précontrôle,... du lundi au samedi. A terme, il envisage également la vente de matériel de motoculture. Nul doute que les compétences de Cyril seront

appréciées pour les révisions des tondeuses et autres matériels avant l'arrivée du printemps.

ETA Le Baudour : entreprise de travaux agricoles

Depuis le mois de juin dernier, le jeune Aurélien Le Baudour, 23 ans, a repris l'entreprise de son grand-père et l'a développée. Située sur la route de Plounevez-Moëdec, au 27 hent ar justisou, il dispose désormais de nombreux engins (3 tracteurs, 1 moissonneuse, 1 épaveuse, 1 tractopelle, 1 presse à round baller...) et peut donc répondre à la plupart des besoins en travaux pour les agriculteurs du secteur mais aussi de particuliers ou communes, pour certains chantiers nécessitant ce type de matériel.



Conscient qu'il est nécessaire de s'adapter et répondre à la demande croissante de particuliers ayant quelques animaux, Aurélien prévoit d'acquérir une autre presse. « Les particuliers cherchent de plus en plus des petites bottes et du foin bio » confirme-t-il.

Contact : Aurélien Le Baudour - 06 27 22 08 75

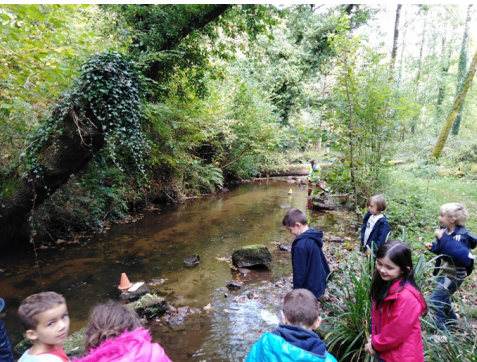
Rivières d'Images et Fleuve de Mots à l'école

Grâce à la labellisation du Légier "Site Rivières Sauvages", trois classes de l'école ont la chance de participer cette année au projet Rivière d'images et Fleuve de mots : les Petits, les Moyens-Grands et les Ce1-Ce2.

Rivières d'Images et Fleuves de Mots (RIFM) est un programme pédagogique de découverte de la rivière à la croisée de l'éducation à l'environnement et de l'expression artistique. Les enfants sont invités à restituer leurs expériences de découverte de la rivière sous la forme d'une oeuvre collective artistique plastique et/ou poétique, sur des toiles de coton géantes.

Au fil de l'année, les enfants vont découvrir les deux cours d'eau qui traversent notre commune : le Saint-Ethurien et le Légier. Les enfants vont faire de la géographie, des sciences, de la poésie, quel programme !

Le projet final sera la réalisation d'une grande oeuvre sur toile qui sera exposée cet été au bord de l'eau.



Une première randonnée sur les rives du St Ethurien pour la classe des ce1-ce2.

Une belle sortie pendant laquelle les enfants ont mesuré la vitesse de l'eau, observé des petites truites et appris beaucoup de vocabulaire !

Vivement la prochaine escapade !

Service Petite Enfance/Enfance jeunesse

Les dernières nouvelles...

ALSH 3-12ans (accueil loisirs sans hébergement)

Depuis la reprise de la semaine scolaire à 4 jours, il est à nouveau organisé le mercredi. Le tarif à la journée varie en fonction du coefficient familial des familles, il se situe entre 12,36€ et 13,89€ pour le pôle Plouaret.

Pour toute information sur les inscriptions et programmes il faut contacter le 02.96.05.09.00

ALSH ados Plouaret

Une personne volontaire doit être accueillie dans le cadre d'un service civique. Elle devra valoriser l'espace jeunesse en allant à la rencontre des jeunes des 8 communes sur le pôle de Plouaret, participer aux animations actions et projets et développer le partenariat avec le secteur associatif.

Le profil recherché : Intérêt pour le public jeune (11-17 ans), mise en place de projets, d'activités et maîtrisant les techniques d'information et de communication. (indemnité mensuelle : 580,55€, mission de 8 mois à 24h/semaine)

Contrat Enfance-Jeunesse

Le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et LTC. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Le contrat "enfance et jeunesse" répond prioritairement à deux objectifs : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ; contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société.

Le contrat de notre territoire arrive à son terme en décembre 2018. Le suivant qui est en cours d'élaboration prendra en compte la mixité sociale, les enfants porteurs de handicaps, l'évolution du temps périscolaire, la création du service « jeunes » et des besoins du territoire.

Promeneurs du net (PDN)

C'est un professionnel qui est en lien avec la jeunesse, qui travaille sur le territoire et assure une présence numérique 3h par semaine.

Il a 4 grandes missions :

. Assurer une présence éducative via différents supports (facebook, snapchat, instagram, skippe, jeux vidéo...). . Prendre contact : permanences, réponses aux sollicitations.

. Créer une relation de confiance : personne « ressource » pour les parents et assurer une continuité socio-éducative entre numérique et physique.



Une page se tourne à Vieux March'Anim

Vieux March'Anim est à l'origine de nombreux évènements qui ont animé la vie de la commune (souv'n fun, cho chapiteau, fest noz, tantad, pétanque, musique classique, soirée jeux, boum des jeunes, conférences). Après 6 ans d'activité, le bureau actuel a décidé de mettre l'association en sommeil, ou de permettre à une nouvelle équipe de reprendre le flambeau.



En effet cette association est un outil d'organisation d'évènements festifs et culturels pour la commune et ses alentours.

Un verre de l'amitié sera offert le samedi 9 février 2019, au bar Le Marchois, pour partager une rétrospective en images des animations de VMA, pour remercier celles et ceux qui y ont contribué de près ou de loin, et pour renseigner toutes les personnes motivées à poursuivre l'aventure...

Gym Détente, un nouveau cours

Il n'est jamais trop tard pour les bonnes résolutions. Les cours de sport ont démarré depuis le mardi 18 septembre 2018, salle des sports de Vieux-Marché, mais vous pouvez toujours participer à un cours gratuit avant de valider votre inscription.

Depuis cette rentrée, l'association a mis en place un nouveau cours sur la commune de Plounérin, dispensé par la même prof, Christelle Guillemet, avec la possibilité de participer aux 2 cours.

Participation à 1 cours : 70 euros, participation aux 2 cours : 85 euros

N'hésitez plus, venez nous rejoindre :

Le mardi soir de 20h30 à 21h30, salle des sports de Vieux Marché, ou le jeudi matin de 10h à 11h, salle des fêtes de Plounérin, depuis le 20 septembre 2018.

Renseignements sur place ou au 02 96 38 80 37 (Martine Le Quéré), 02 96 13 04 39 (Dominique Robichon), 02 96 38 94 13 (Marie Noëlle Foulon), 06 83 50 26 18 (Françoise Jacot)

En vous comptant peut-être parmi nos futurs adhérents, bonne fêtes de fin d'année à tous.



Une section Basket à la salle des sports



Depuis la rentrée une section basket s'est ouverte localement. Les entraînements se déroulent à Plouaret et Le Vieux Marché.

Pour les jeunes à partir de 5 ans et les adultes loisir.

Si tu aimes ce sport, si tu souhaites le découvrir, si tu recherches un club de proximité et convivial viens nous rejoindre.

Contact ppbc77@yahoo.com ou 06/64/31/39/29

20 ans du Comité de Jumelage

En août dernier, comme tous les deux ans, des familles du Vieux Marché et de Plouaret ont reçu nos amis irlandais de Charleville. Mais cette année, ce moment festif et convivial a eu une résonance toute particulière, puisque nous avons célébré le 20ème anniversaire du jumelage.

La charte qui scelle ces liens a été signée en 1997 en Irlande, puis en 1998 en Bretagne. C'est donc tout naturellement que nous avons fêté cette belle amitié ... plutôt deux fois qu'une ! À Charleville au printemps 2017, et ici l'été dernier.

Au programme de ces journées de découverte et de partage : repas crêpes en musique, expositions, visites en terres trégorroises, échanges en groupe ou en plus petits comités, rires, ... sans oublier la soirée festive d'anniversaire, occasion de redire l'importance des liens d'amitié sincère et durable tissés année après année, et de prendre la pause pour une photo de groupe qui fera date. De nombreux autres clichés, collectés auprès de nos adhérents et illustrant ces 20 ans, nous ont permis de réaliser un livre, que nous avons offert à chacune des familles irlandaises impliquées dans nos échanges.

C'est de ces moments chaleureux que se nourrissent notre jumelage et notre envie de le faire vivre activement. Cette année encore, de nouveaux adhérents nous ont rejoints, côté irlandais et côté breton, pour notre plus grand plaisir. Les bonnes volontés et les bonnes idées ne manquent pas. Un voyage en Irlande est prévu en 2019. Mais plus que de voyage, c'est d'amitié et de partage qu'il s'agira une fois encore. Alors, si l'aventure vous tente vous aussi, n'hésitez pas à nous contacter, ou à nous rejoindre lors de la toute prochaine assemblée générale, suivie d'un repas, le samedi 26 janvier, à 18h30, à la salle Victor Hugo.

See you soon at the twinning ...

Contact : Christel CAILLEAUX - 06 12 22 12 33 - maligorn@free.fr

Centenaire de l'armistice

Le 11 novembre dernier, la commémoration de l'armistice au monument aux morts était remplie d'émotion. Pour fêter le centenaire de la fin de la « Grande Guerre », plusieurs collégiens de la commune ont participé à l'évènement, accompagnés par leur professeur d'histoire-géographie, Mr Primault. Ils ont lu les noms de tous les soldats Vieux-Marchois morts pour la France.

Un beau geste de leur part en guise de devoir de mémoire.



Au Champ d'honneur

Au champ d'honneur, les coquelicots
Sont parsemés de lot en lot
Après des croix; et dans l'espace
Les alouettes devenues lasses
Mêlent leurs chants au sifflement
Des obusiers.
Nous sommes morts
Nous qui songions la veille encor'
À nos parents, à nos amis,
C'est nous qui reposons ici
Au champ d'honneur.
À vous jeunes désabusés
À vous de porter l'oriflamme
Et de garder au fond de l'âme
Le goût de vivre en liberté.
Acceptez le défi, sinon
Les coquelicots se faneront
Au champ d'honneur.

John McCrae

Bibliothèque

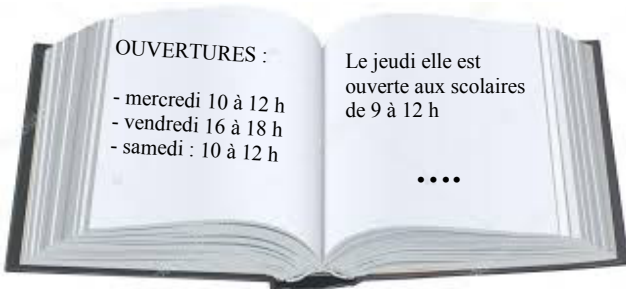
Un grand choix de livres, revues s'offre à vous. Le partenariat avec la BCA (Bibliothèque des côtes d'Armor) permet un renouvellement régulier des ouvrages et la commune acquiert chaque année des nouveautés. Les bénévoles, amoureux des livres, bénéficient de formations auprès de la BCA afin de transmettre leur passion dans les meilleures conditions. Et ils utilisent des outils pédagogiques (expositions, malles de découvertes..) pour diversifier les activités qu'ils vous proposent. La bibliothèque est accessible à tous gratuitement.

Concernant 2019...

Pendant les vacances de Pâques, la bibliothèque sera fermée du 7 au 13 mai.

Prenez note, le programme se dessine déjà...

- ⇒ Le 04 avril : animation pour les enfants à 15h30; les parents désirant « raconter des histoires » sont invités à se faire connaître. Un goûter clôturera l'après-midi.
- ⇒ Le 23 juin : Fabrication et vente de crêpes sur le marché en vue d'acquérir du matériel d'animation. Un stand permettra de prendre connaissance du fonctionnement de la bibliothèque et de ses « trésors »
- ⇒ Le 26 juin : Goûter littéraire en présence de JJ Cholet, poète/comédien qui partage sa vie entre Trégrom et Paris.



" Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux. "

Jules RENARD

Réforme de la gestion des listes électorales à partir du 1er janvier 2019

Création d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Les principales conséquences pour les électeurs sont :

- . chaque électeur se voit attribuer un Identifiant National d'Electeur (INE) unique et permanent ;
 - . les jeunes peuvent être inscrits jusqu'à 26 ans au domicile de leurs parents ;
 - . le contribuable pourra s'inscrire dans la commune à partir de deux ans d'imposition ;
 - . dépôt et traitement des inscriptions toute l'année ;
 - . généralisation de la possibilité de dépôt en ligne de sa demande d'inscription

Pour voter à un scrutin, l'électeur doit déposer sa demande d'inscription au plus tard le 6ème vendredi avant ce scrutin. Pour les Européennes du 26 mai 2019, la date limite est fixée au samedi 30 mars. Les inscriptions à partir du 1er avril seront possible mais l'électeur ne pourra pas voter aux Européennes.

De nouvelles cartes électorales, avec le nouvel identifiant, seront distribuées courant avril.

Etat Civil 2018

Naissances

- . Chloé Marrec Le Bail
- . Loëna-Rose Jarno Paccard
- . Enzo L'armor
- . Lily Le Gaudu
- . Alban Le Moal Grall
- . Eva Tanneau
- . Célia Le Dû Le Guern
- . Noéline Le Gac
- . Victoria Colvé
- . Pio-Joseph De Lambilly



Mariages

- . Thierry Hascoet et Anne-Laure Boisnard
- . Ronan Querrec et Joanna Taoum
- . Maël Bonduau et Anne-Lise le Naour
- . Didier Bourgeault et Gaëlle Malledant
- . Adrien Gérard et Hélène Fangon
- . Thierry Dumont et Laëtitia Noël



Décès

- . Antoinette Doffémont vve Larive
- . Eugénie Le Marchand vve Beubry
- . Christianne Thos vve Dantec
- . Robert Le Charlès
- . Marie Thérèse Le Goff vve Meudec
- . Pauline Le Bonniec vve Le Roux
- . Marguerite Thos vve De Lanessan
- . Teddy Le Faucheur
- . Marie Famel vve Daniel
- . Marie Omnès vve Menguy
- . Brigitte Stricot ép. Cariou
- . Jean-Claude Vacher
- . Kenneth Harper
- . Fabrice Alberti
- . Maurice Lavalard
- . Albertine Lezoray vve Menou

